

# CALENDRIER *PREVISIONNEL* (\*) DES RECRUTEMENTS EXTERNES


## Filière administrative


### 2021

organisés par la direction des ressources humaines/sous-direction du recrutement et de la formation/bureau du recrutement et de la promotion professionnelle

Les modalités d'inscription sont précisées, dès l'ouverture du recrutement (environ un mois avant la date de clôture des inscriptions) à la rubrique «[Le ministère recrute](#)» et, le cas échéant, sur le site des services déconcentrés concernés.

(\*) Les dates sont susceptibles d'être modifiées – dernière mise à jour **13.11.2020**

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<u>A</u>	<p><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires de la licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6, ou d'une qualification reconnue au moins équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p> <p><u>3<sup>ème</sup> CONCOURS</u></p> <p>Ouvert aux candidats qui, à la date de clôture des inscriptions, justifient de l'exercice [définis au 3° de l'article 19 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984], durant au moins cinq années au total, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p> <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.</p> <p>La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au concours.</p> <p>Les périodes au cours desquelles l'exercice de plusieurs activités et mandats aura été simultané ne sont prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p><u>ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT</u></p> <p>INSTITUTS REGIONAUX D'ADMINISTRATION</p>	<p>Le recrutement et la formation s'effectuent par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA) installés à Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes.</p> <p>Pour tout renseignement concernant les concours interministériels d'accès aux IRA s'adresser au Ministère de l'action et des comptes publics 139 rue de Bercy 75572 PARIS CEDEX 12</p>			<p><a href="http://www.fonction-publique.gouv.fr">www.fonction-publique.gouv.fr</a></p>

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<b>B</b>	<u>CONCOURS EXTERNE INTERMINISTERIEL</u> Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 4, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.	<u>SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE</u> [administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France] (au titre de l'année 2021)	<b>Informations</b> sur le site internet du <a href="#">ministère de l'éducation nationale</a> <a href="#">concours communs SACN externe et interne</a>			PARIS - RIF :  <a href="mailto:drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr">drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr</a>
		concours en province: s'adresser aux préfetures de région				CONCOURS DECONCENTRES : Préfectures de région Bureau des ressources humaines
<b>C</b>	<u>CONCOURS EXTERNE</u> Sans condition de diplôme	<u>ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</u> [administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France] (au titre de l'année 2021)	Ouverture des inscriptions <b>26 novembre 2020</b> Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>28 décembre 2020</b> (par voie électronique ou postale) Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>28 décembre 2020</b> (par voie électronique ou postale)	11 mars 2021	Date communiquée ultérieurement	PARIS - RIF :  <a href="mailto:concours-adap2@interieur.gouv.fr">concours-adap2@interieur.gouv.fr</a>
		concours en province: s'adresser aux préfetures de région				CONCOURS DECONCENTRES : Préfectures de région Bureau des ressources humaines

► **VOUS ETES CANDIDAT, CONTACTEZ :**

► **Pour les recrutements sur Paris et région Ile-de-France dans la filière administrative**

et

► **Pour les recrutements dans les filières « services techniques » - « permis de conduire et sécurité routière » - « systèmes d'information et de communication » (affectations nationales) :**

Ministère de l'intérieur  
Sous-direction du recrutement et de la formation  
Bureau du recrutement et de la promotion professionnelle  
Section organisation des concours et examens professionnels  
27 cours des Petites Ecuries  
77185 LOGNES

INTERNET : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) (rubrique «*Le ministère recrute*»)

*et/ou* (pour les recrutements dans les filières «services techniques» et «systèmes d'information et de communication») :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

*Toute demande de renseignements, annales ou formulaire d'inscription à un recrutement doit être accompagnée impérativement d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g et libellée à vos nom et adresse.*

► **Pour les recrutements en province dans la filière administrative: secrétaires et adjoints administratifs**  
(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines de la préfecture de région de votre choix

► **Pour les recrutements en province dans la filière services techniques: adjoints techniques**  
(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

► **Pour les recrutements de la fonction publique territoriale (FPT) :**

Fédération nationale des centres de gestion  
[www.fncdg.fr](http://www.fncdg.fr)

► **Pour les recrutements de la fonction publique hospitalière (FPH) :**

Fédération hospitalière de France  
[www.emploi.fhf.fr](http://www.emploi.fhf.fr)

Agences régionales de santé  
[www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr)

L'ensemble des recrutements administratifs et techniques dans la fonction publique peut être consulté sur le site des concours et recrutements de l'Etat (SCORE) :

[www.fonction-publique.gouv.fr/score](http://www.fonction-publique.gouv.fr/score)

L'apprentissage et les stages dans la fonction publique peut être consulté sur le site des concours et recrutements de l'Etat (SCORE/PASS) :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/pass>

Toutes les offres d'emploi dans la fonction publique (FPEtat – FPTerritoriale – FPHospitalière) sont regroupées sur un site internet unique:

«[Place de l'emploi public](#)»